



État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : **LES DELICES DES PARROT**
Adresse requise : **55 Avenue Saint Loubes 33440 AMBARES ET LAGRAVE**
N° d'identification : **891 947 905**
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement
A la demande de : **SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES**

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

Néant

Privilèges du vendeur de fonds de commerce

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole

Article R. 521-2, 4° du code de commerce

N° d'inscription du greffe : **n°2021NFO00101 prise le 03/02/2021**

Date de péremption : **03/02/2031**

Montant garanti



[Signature]

Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) : Adresse : Au profit de : Domicile élu : Description du fonds : Nature du fonds : Acte : Type de l'acte : En date du : Date d'enregistrement : Intérêt : Observations :	LES DELICES DES PARROT 55 Avenue Saint Loubes 33440 AMBARES ET LAGRAVE YSYS, 39 Cours Saint-Georges 24000 Périgueux chez Maître Marie-Thérèse COULEUVRE à MARTRES (33760) 13 Jeandillon Un fonds de commerce de : restauration rapide et terminal de cuisson (sans vente de boissons alcoolisées) Commercial Acte sous seing privé 22/01/2021 25/01/2021 4 Durée du prêt : 84 mois Mention en marge : 03/08/2021: Sur réquisition de la société COLUBER CONSEIL en date du 29 juillet 2021 et par acte sous signatures privées du 17 février 2021 enregistré à BORDEAUX le 18 mars 2021, mention est faite qu'à la suite de la cession de créance de la société AMBARES SAINT LOUBES immatriculée sous le n° 802 861 294 RCS BORDEAUX à la société YSYS dont le siège social est à PERIGUEUX (24000) 39 Cours Saint-Georges, immatriculée sous le n° 799 527 262 RCS PERIGUEUX, la présente inscription est désormais prise au profit de cette dernière.	290 000,00 Euros
N° d'inscription du greffe : n°2021NFO00259 prise le 16/03/2021 Date de péremption : 17/03/2031	Montant garanti	
Contre (constituant/débiteur ou propriétaire du bien grevé) : Adresse : Au profit de : Domicile élu : Description du fonds : Nature du fonds : Acte : Type de l'acte : En date du : Date d'enregistrement : Date d'exigibilité :	LES DELICES DES PARROT 55 Avenue Saint Loubes 33440 AMBARES ET LAGRAVE MOULINS SOUFFLET SA, 7 Quai De l'Apport Paris 91100 Corbeil-Essonnes BNP PARIBAS 40 cours du Chapeau Rouge 33000 BORDEAUX Un fonds de commerce de : Boulangerie, Pâtisserie Commercial Acte sous seing privé 03/03/2021 05/03/2021 28/01/2026	31 972,00 Euros

Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce

Article R. 521-2, 5° du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
 Délivré le : 23/01/2026 à 14:16:56
 Etat du chef de : LES DELICES DES PARROT, 55 Avenue Saint Loubes 33440 AMBARES ET LAGRAVE
 Requis par : SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES

Le greffier



Signature

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 6° du code de commerce*

Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français*Article R. 521-2, 7° du code de commerce*

Se rapprocher du greffe pour les saisies des navires

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau*Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant

Hypothèques fluviales*Article R. 521-2, 9° du code de commerce*

Néant

Actes de saisies de bateaux*Article R. 521-2, 10° du code de commerce*

Néant

Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal*Article R. 521-2, 11° du code de commerce*

Néant



Handwritten signature

Contrats de location et clauses de réserve de propriété*Article R. 521-2, 12° du code de commerce*

Néant

Privilège du Trésor*Article R. 521-2, 13° du code de commerce*

Néant

Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires*Article R. 521-2, 14° du code de commerce*

Néant

Warrants agricoles*Article R. 521-2, 15° du code de commerce***Avertissement :**

**Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.**

Néant

Opérations de crédit-bail en matière mobilière*Article R. 521-2, 16° du code de commerce*

Néant

Saisies pénales de fonds de commerce*Article R. 521-2, 17° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux

Délivré le : 23/01/2026 à 14:16:56

Etat du chef de : LES DELICES DES PARROT, 55 Avenue Saint Loubes 33440 AMBARES ET LAGRAVE

Requis par : SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES

Le greffier



500000

Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement

Article R. 521-2, 18° du code de commerce

Néant

Nantissements judiciaires de parts sociales de sociétés civiles publiés antérieurement au 01/01/2022

Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés)
Articles R. 532-3 et R. 533-3 du code des procédures civiles d'exécution

Avertissement :

L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

Néant

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire

Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce

Néant

Protêts et certificats de non-paiement

Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.

Néant

Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels)

Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)

Néant

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Délivré le : 23/01/2026 à 14:16:56
Etat du chef de : LES DELICES DES PARROT, 55 Avenue Saint Loubes 33440 AMBARES ET LAGRAVE
Requis par : SERVICE DES PROCEDURES COLLECTIVES

Le greffier



[Signature]